

Technicien de Soutien en Informatique de Gestion



Durée : 2 ans



Pour qui ?

5^{ème} année avec succès de l'ancien régime, 2^{ème} année pour le nouveau régime



Diplôme obtenu :

Selon l'article 9 (b) de la loi n°2008-10 du 11 février 2008, relative à la formation professionnelle peuvent s'inscrire à la filière sanctionnée par le Brevet de Technicien Professionnel les candidats titulaires du Certificat d'Aptitude professionnelle et à ceux qui ont poursuivi leurs études jusqu'à la fin de la deuxième année de l'enseignement secondaire.



Définition de la spécialité :

Le diplôme de cette formation qui durera deux ans, sera capable d'exercer des tâches dans l'une ou l'autre des activités suivantes :

- ❖ **Le développement des systèmes informatiques**
- ❖ **La mise en œuvre et l'exploitation de systèmes**
- ❖ **La conception de base de données**
- ❖ **La modification de logiciels d'application**
- ❖ **La réalisation d'application en réseaux**
- ❖ **L'adaptation de progiciels.**